DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

11 JUIN 2020

Le nombre de Conseillers en exercice est de 45

OBJET

Tarifs 2020 du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD)

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 juin 2020
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 19 juin 2020
et qu'il est donc exécutoire.

Le 19 juin 2020



L'an deux mille vingt, le 11 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juin deux mille vingt, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS. Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET. BOUTIN. Monsieur FOUCHET, MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur Monsieur MIGEON, PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT. Madame SLEMPKES, LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Madame FRABOULET Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

Secrétaire de séance :

Monsieur MILOUTINOVITCH

N° DE DOSSIER: 20 B 15

OBJET: TARIFS 2020 DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

(CRD)

RAPPORTEUR: Monsieur BASSINE

Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saint Germain-en-Laye a mené une politique culturelle forte et ambitieuse. Ce dynamisme, cette ambition et cet investissement sont appuyés par la conviction que la culture est un bien commun, facteur d'épanouissement et d'éducation, vecteur de rapprochements et de connaissance.

Dans ce contexte, le conservatoire à rayonnement départemental est un outil essentiel de la formation, de la pratique et de la diffusion de la musique, de la danse et du théâtre.

Son rayonnement s'illustre par des partenariats renforcés notamment avec la Clef et la Ville de Rueil Malmaison, des projets de résidences artistiques, de nouveaux parcours d'enseignements et la consolidation du cadre des classes à horaires aménagées musique et danse (CHAM et CHAD) avec le collège Debussy - toutes ces initiatives sont appelées à se poursuivre.

Plus encore, il est programmé, dans le cadre du projet des Cœur des Sources, le long du boulevard de la Paix, la construction d'un nouvel équipement moderne, répondant aux besoins des pratiques artistiques et étant plus adapté aux nécessités d'accessibilité.

Cet investissement ambitieux sera le symbole d'une politique culturelle ouverte à tous et à toutes les esthétiques alliant aussi bien le désir de démocratisation que les exigences d'une formation de qualité.

Cette ambition s'est accompagnée d'un soutien constant au fonctionnement du conservatoire malgré la disparition graduelle et aujourd'hui définitive des subventions de fonctionnement versées par l'Etat et par le Département, représentant une perte de près de 100 000 € par an.

Par ailleurs, fort de la volonté d'évoluer vers une tarification sociale et de préserver le dispositif CHAM et CHAD, la Ville a revu sa politique tarifaire afin de prendre en compte les quotients familiaux et de créer un tarif adapté au cursus CHAM et CHAD correspondant à un enseignement complémentaire obligatoire.

La crise sanitaire majeure a malheureusement bouleversé l'année scolaire en entraînant la fermeture du CRD à partir du 16 mars, annulant ainsi non seulement tous les cours in situ mais aussi tous les projets, notamment les événements liés au centenaire du conservatoire. Il est à souligner toutefois que tout le corps professoral et l'administration se sont mobilisés pour maintenir un enseignement à distance par tous les moyens disponibles, une initiative très suivie et très appréciée des familles. À ce titre les cotisations de l'année en cours ont continué à être prélevées, certaines ayant été réglées en une fois par les usagers à réception de la facture fin 2019.

En considérant d'une part que les cours, bien que poursuivis à distance, n'ont néanmoins pas pu avoir la même efficacité pédagogique qu'en présence des élèves et des professeurs, et d'autre part la compréhension des familles, dont très peu ont réclamé un remboursement, il est proposé à titre exceptionnel de ne pas appliquer d'augmentation aux tarifs 2020 du CRD (année scolaire 2020-21) par rapport à 2019, en guise de geste de bienveillance et de solidarité vis-à-vis de l'effort des familles.

Pour information, le CRD a prévu une reprise rigoureuse des enseignements tenant compte du maintien prévisible de mesures sanitaires à la rentrée prochaine, notamment la limitation du nombre d'élèves dans les cours collectifs (danse, art dramatique, ensembles vocaux et instrumentaux, Formation Musicale), sans pour autant changer radicalement ni le format ni la qualité des cursus artistiques, qui n'ont subi que de légers ajustements.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs 2020 du CRD (année scolaire 2020-2021) tels qu'annexés à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD votant contre,

ADOPTE les tarifs 2020 du Conservatoire à Rayonnement Départemental (année scolaire 2020-2021) tels qu'annexés à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud RÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

VIE CULTURELLE - CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL

. Les frais de scolarité comprennent des frais de dossier qui doivent être réglés lors du dépôt de dossier de demande d'inscription ou de réinscription. Ces frais de dossier sont à multiplier, le cas échéant, par le nombre de spécialités demandées (musique, danse ou art dramatique) mais pas par discipline (p. ex. pas pour deux instruments). Non remboursables, ces frais de dossier resteront définitivement acquis à la Ville quel que soit le résultat de la demande d'admission. A ces frais de dossier s'ajoutent les tarifs spécifiques (droits de scolarité) variables selon les disciplines et les cursus choisis (se référer au tableau des tarifs ci-dessous).

OBJET	PRESTATIONS	TARIFS 2019	TARIFS 2020	VARIATION	OBSERVATION:
Section Musique	Frais de dossier :	35,00€	35,00 €	0%	
	Il esxiste deux formules :				
	a) un cursus complet, diplômant ou non, autour d'une discipline dominante				
	(vocale ou instrumentale) dont le forfait comprend, outre cette dominante, un				
	cours de formation ou de culture ou d'écriture musicale et une pratique collective.				
	Les tarifs de ces cursus sont gradués suivant le temps de cours individuel dans				
	la dominante (30', 45' ou 1h).				
	b) un cursus par discipline unique, limité à certaines disciplines (avec accès				
	à un orchestre ou à l'ensemble vocal)				
	a) Forfait pour cursus complet instrumental ou vocal (forfait)				
	° Une dominante (chant ou instrument) + formation ou culture ou				
	écriture musicale + pratique collective obligatoire				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité 1er cycle jusqu'en milieu de 2ème cycle (30' individuel ou				
	ateliers vocaux par 2 élèves en cursus complet) et Soutient à la pratique			0%	
	amateur (Pratique collective prioritaire + instrument 30')	441,00€	441,00€		
	. Droits de scolarité fin de 2ème cycle et 3ème cycle	500,00€	,	0%	
	(Certificat d'études musicales - CEM), 45' individuel	300,00 €	300,00 €	070	
	. Droits de scolarité cycle spécialisé	545,00€	545,00€	0%	
	(Diplôme d'études musicales - DEM) ou perfectionnement, 1h individuel	5∓5,00 €	3-3,00 €	0,0	
	(Diplome d'étades masicales - DEM) du perfectionnement, in maividuel				

	 Non Saint-Germanois Droits de scolarité 1er cycle jusqu'en milieu de 2ème cycle (30' individuel) Droits de scolarité fin de 2ème cycle et 3ème cycle (CEM), 45' individuel Droits de scolarité cycle spécialisé (DEM) ou perfectionnement, 1h individuel °CURSUS CHAM : Forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du 	1 038,00 € 1 075,00 € 1 111,00 €	· ·	0% 0% 0%	
	CRD hors du temps scolaire réglementaire gratuit				
	~ Saint-Germanois				
	Tous instruments et maîtrise	280,00€	280,00 €		
	~ Non Saint-Germanois Tous instruments et maîtrise	280,00€	280,00 €		
Section Musique (suite)	° Cursus instrumental ou vocal supplémentaire (2ème dominante) ~ Saint-Germanois	NOTE IMPORTANT musicale, les frais c suivie, on ajoute do	le dossier ont été	réglés pour la p	oremière discipline
	. Cours de 30'	265,00 €	265,00€	0%	en plus du forfait annuel
	. Cours de 45'	315,00€	315,00 €	0%	en plus du forfait annuel
	~ Non Saint-Germanois				
	. Cours de 30'	626,00 €	626,00€	0%	en plus du forfait annuel
	. Cours de 45'	703,00 €	703,00 €	0%	en plus du forfait annuel
	b) Cursus par discipline unique (voir conditions dans le règlement d'études) o Formation musicale ou culture musicale Formation musicale (FM) - Histoire de la musique - Analyse ~ Saint-Germanois	174,00 €	174,00 €	0%	

	~ Non Saint-Germanois	451,00 €	451,00 €	0%	
	° Ecriture musicale ou musique de chambre				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	283,00€	283,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	771,00€	771,00€	0%	
	° Atelier de technique vocale (+ accès à l'ensemble vocal)				
	~ Saint-Germanois	206,00€	206,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois	412,00€	412,00 €	0%	
		,			
	° Atelier d'informatique musicale (MAO, Musique assitée par ordinateur)				
	~ Saint-Germanois	174,00 €	174,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois	451,00€	451,00 €	0%	
Section Musique (suite)					
	° Atelier de jazz				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	140,00€	140,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	313,00€	313,00€	0%	
	° Orchestre, ensemble instrumental ou vocal ouverts aux amateurs				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	52,00€	52,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois				

	. Droits de scolarité	139,00€	139,00€	0%	
Section Art					
dramatique	° Cycle d'initiation (à partir de 11 ans)				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	187,00 €	187,00€	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	452,00 €	452,00€	0%	
	° Cycle 1 et cycle 2, 1 ^{ère} année				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	387,00€	387,00€	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	932,00 €	932,00 €	0%	
	° Cycle 2, 2 ^e année à cycle spécialisé				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	418,00€	418,00€	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	964,00€	964,00€	0%	
	Cycle de préparation aux concours des écoles supérieures (Cycle Préparatoire à l'Enseignement Supérieur/CPES) en partenariat avec le CRR de Rueil-Malmaison et des Centres dramatiques nationaux				
	. Droits de scolarité - Tarif unique	550,00€	550,00€	0%	
Section Danse	° Initiation (6 à 8 ans) et Cycle 1, 1ère année (1 cours hebdomadaire)				
(classique ou	~ Saint-Germanois				
contemporaine)	. Droits de scolarité	288,00€	288,00€	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	733,00 €	733,00 €	0%	
					<u> </u>

	° Cycle1, 2e années (2 cours hebdomadaires)				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	575,00 €	575,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	838,00€	838,00 €	0%	
	° Cycle 1, 3e et 4e années (3 cours hebdomadaires)				
	° Cycle 2, 1e et 2e années (3 cours hebdomadaires)				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	618,00€	618,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	870,00€	870,00 €	0%	
Section Danse	° Cycle 2, 3e et 4e années (3 à 4 cours hebdomadaires)				
(classique ou	° Cycle 3 (3 à 4 cours hebdomadaires)				
contemporaine) (suite)	~ Saint-Germanois				
. ,, ,	. Droits de scolarité	659,00€	659,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	901,00€	901,00€	0%	
	°CURSUS CHAD (4 cours obligatoires dans les 2 disciplines dont une				
	dominante). Forfait d'enseignement complémentaire obligatoire du CRD				
	hors du temps scolaire réglementaire gratuit				
	~ Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	280,00€	280,00 €	0%	
	~ Non Saint-Germanois				
	. Droits de scolarité	280,00€	280,00 €	0%	
Participation à des	~ Saint-Germain	20,00€	20,00 €	0%	
master classes	~ Hors Saint-Germain	28,00€	28,00 €	0%	
	~ Elèves du CRD	Gratuit			

Location d'instrument	~ Un trimestre	60,00€	60,00€	0%		
par le CRD	~ Un semestre	118,00€	118,00 €	0%		
	~ Année scolaire (septembre à juin)	175,00€	175,00 €	0%		
	Il est appliqué aux droits de scolarité les réductions suivantes, pour les élèves saint-germanois : ° réduction de 25% pour les familles dont le Quotient Familial (QF) est inférieur ou égal à 350€ ;					
	° réduction de 15 % pour les familles dont le QF est compris entre 351 € et 685 €					
	° réduction de 10% pour les familles dont le QF est compris entre 686 € et 2000					

 $^{^\}circ$ Les familles saint-germanoises de 3 enfants à charge et plus bénéficient d'une réduction supplémentaire de 10%.

Les frais de dossier demeurent acquis à la Ville quelle que soit l'issue de la demande d'inscription. Toute scolarité commencée est due en totalité dès la première semaine de cours. Pour les inscriptions prises <u>après le 1er janvier</u> de l'année scolaire en cours, les droits de scolarité seront calculés au *pro rata tempori* s.